

AGENDA des interventions de Rés'OGM Info

Jedi 23 septembre 2010 : journée de sensibilisation à destination des élus, à la mairie du 7eme arrondissement de Lyon, 16h-21h. organisée par Rés'OGM Info, en partenariat avec Inf'OGM, l'Ardab, avec le concours de la région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et le département du Rhône.
Sur INVITATION.

Du samedi 9 octobre 2010 à partir de 11H30 au dimanche 10 octobre 2010 jusqu'à 12H30 Rencontres naturalistes FRAPNA

<http://www.frapna.org/images/region/rn-depliant-programm.pdf>

LIEU : Villeurbanne CCVA 234 cours Emile Zola

5eme Rencontres Régionales Naturalistes organisées par la FRAPNA : Biodiversité et Espaces agricoles.

samedi 11h30 : conférence de Marie-Aude Cornu, à 11h30, Comme les OGM participent à la perte de la biodiversité.

dimanche 10h, atelier La préservation de la biodiversité dans les politiques agricoles. avec Benoit Ronzon de Rés'OGM Info

Exposition les deux jours La biodiversité ça se cultive aussi ! du réseau Semences Paysannes

Fête de la science du jeudi 21 au dimanche 24 octobre 2010 :

[Jeudi 21 octobre , Lyon, 19h30, Projection-débat La force cachée des Plantes à la MJC Monplaisir, avec Lilian Ceballos, écologue et Dominique Viannay, paysan](#)

Vendredi 22 octobre A Oyonnax (01)

[Exposition sur les OGM pour les lycéens de 14h à 16h , avec Marie-Aude Cornu, animatrice Rés'OGM Info](#)

[Et projection débat La magie des haies, puis débat avec Gérard Boinon, paysan, à 20h30. Centre culturel Aragon](#)

Samedi 23 octobre, Portes ouvertes du magasin Bugey Côté ferme, à Belley (01), Rond point Jean Monnet - La Voire - 01300 Belley Tel : 04 79 81 33 85

Animations ludiques pour tous autour de la sélection, des légumes, des OGM

AGENDA DES PARTENAIRES

Vendredi 12 novembre en soirée, ZEROGM 42 organise un débat sur les OGM avec Christian Vélot à St Etienne. Plus de détails prochainement sur http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php?id_article=2147

Jedi 23 septembre 2010 de 9 h 30 à 17 h 30

Agir pour l'environnement et le Réseau Semences Paysannes organisent un colloque à l'Assemblée Nationale ce 23 septembre.

Colloque "Une autre agriculture pour la biodiversité" Palais-Bourbon – Salle 6217 - 126, rue de l'Université – Paris 7ème

Inscription obligatoire colloque2@agirpourenvironnement.org

DOCUMENTATIONS

Publications

Les actes du séminaire "Quelles plantes pour des agricultures paysannes", sur les méthodes de sélection, qui s'était tenu à Clermont-Ferrand en décembre 2007, sont désormais téléchargeable sur le lien suivant :

<http://www.semencespaysannes.org/bdf/bip/fiche-bip-171.html>

Ce document de 144 pages reprend les interventions de chercheurs et paysans d'Europe sur les méthodes modernes de sélection des plantes, le lien avec la qualité nutritionnelle des plantes, les approches de sélection respectueuses du vivant, etc.

Ces actes ont été réalisées par Thomas Levillain et Julie Bertrand avec le soutien des rapporteurs : shah-Dia Rayan, Nathalie Ramos, Rosalie Geiger et Jean-Philippe Grezes.

Bonne réception

Livres à emprunter dans notre médiathèque :



Edgar Morin, **Vers l'abîme ?** Cahiers de L'Herne

Les mondes agricoles en politique, De la fin des paysans au retour de la question agricole, Bertrand Hervieu , Pierre Müller , Jacques Rémy , François Purseigle , Nonna Mayer , Editions Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, juin 2010

Le génie du sol vivant, Bernard Bertrand , Victor Renaud , Edition Terran

Transitions vers l'agriculture biologique, Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants, Claire Lamine , Stéphane Bellon , Edition Quae, Février 2010

Exposition La biodiversité ça se cultive aussi !

<http://www.semencespaysannes.org/images/imagesFCK/file/campagnebiodiv2010/journal2.pdf>



Rés'OGM Info vous propose l'exposition

La biodiversité ça se cultive aussi,

conçue par le Réseau Semences Paysannes, et un temps d'échanges pour vos MJC, Centres sociaux, Lycées, Salons, Foires, Conférences-débats, Colloque, Rencontres en Rhône-Alpes

Devis sur demande

<http://www.resogm.org/spip.php?article157>

Actualités liées aux OGM en Rhône-Alpes

Jugement de la CAA de Lyon sur l'arrêté municipal anti-OGM de la ville de Valence

Confirmation du jugement de 1ère instance qui annulait l'arrêté et application de la jurisprudence habituelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000022714144&fastReqId=1144502273&fastPos=1>

"Considérant que le maire de Valence n'établit pas l'existence d'un risque de survenance d'un péril imminent, en se prévalant de circonstances locales particulières sur le territoire de la commune, caractérisées par un risque accru de dissémination et de pollinisation des cultures biologiques du fait des particularités géographiques de la zone et de la présence d'un fort vent, alors qu'aucune autorisation de culture d'organismes génétiquement modifiés n'a été octroyée, ni même sollicitée, dans le secteur ou à proximité de la zone concernée ; qu'ainsi, en l'absence de péril imminent, le maire de Valence ne pouvait légalement interdire la culture de plantes génétiquement modifiées en plein champ ; qu'en édictant une telle interdiction, par son arrêté en date du 28 août 2008, il a excédé les pouvoirs de police qu'il tenait du code général des collectivités territoriales ; "

Le Boeuf de Charolles obtient son Appellation d'origine contrôlée

<http://www.leprogres.fr/fr/region/la-haute-loire/haute-loire/article/3716740/Le-Boeuf-de-Charolles-obtient-son-Appellation-d-origine-controlee.html>

publié le 03.09.2010 04h00

C'est officiel depuis hier. Le décret homologuant le cahier des charges de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) Boeuf de Charolles a été publié au Journal officiel.

Le Boeuf de Charolles devient la quatrième appellation d'origine contrôlée en viande bovine, après le Taureau de Camargue (depuis 1996), le Maine Anjou (depuis 2004) et, bien sûr, le Fin gras du Mézenc (2006).

La viande Boeuf de Charolles se reconnaît à son grain particulier, à sa surface lisse, douce et soyeuse au toucher et à sa couleur rouge vif. La production est répartie sur les régions Bourgogne et Rhône-Alpes et concerne 355 communes localisées sur les départements de la Loire, du Rhône, de la Saône-et-Loire, et de la Nièvre.

Cette aire géographique repose sur le berceau historique de la race charolaise, dont les conditions climatiques, ainsi que les caractéristiques du sol, favorisent l'élevage et l'engraissement des bovins.

Le savoir-faire des éleveurs, propre à la sélection des bovins s'est maintenu depuis trois cents ans pour témoigner, aujourd'hui, d'un véritable produit de qualité, dont 258 tonnes ont été commercialisées en 2009.

Dans le cahier des Charges, il est spécifié que l'alimentation des animaux doit être exempte d'OGM

Actualités liées aux OGM en Europe

BASF souhaite cultiver une nouvelle pomme de terre transgénique en Europe | 01.09.10

<http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/01/basf-souhaite-cultiver-une-nouvelle-pomme-de-terre-transgenique-en-europe_1405267_3244.html>

Six mois après avoir obtenu l'autorisation de culture commerciale en Europe de sa pomme de terre transgénique Amflora, la firme agrochimique allemande BASF sollicite à nouveau Bruxelles pour obtenir son feu vert à un tubercule OGM de nouvelle génération. Baptisée Amadea, cette pomme de terre est, elle aussi, prioritairement destinée à l'industrie de l'amidon : comme Amflora, elle a reçu un gène qui lui permet de produire un amidon composé presque exclusivement d'amylopectine, utilisée dans la fabrication de colles, d'adhésifs, de papiers et de cartons.

L'annonce de BASF a été faite mardi 31 août par le patron du groupe, Jürgen Hambrecht, sur le site de Zepkow, en Mecklenbourg-Poméranie-Occidentale (nord-est), où il participait à la première récolte d'Amflora. Celle-ci a été cultivée sur 14 hectares (ha) à Zepkow, sur 80 ha en Suède et sur 150 ha en République tchèque.

Amflora était le premier OGM autorisé en Europe depuis 1998. Dans l'intervalle, seul un maïs transgénique, le MON 810, a pu être cultivé dans certains pays de l'UE, d'autres, comme la France, ayant décrété un moratoire.

En mars, lorsque l'autorisation avait été donnée à Amflora, la secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, avait mis en cause l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui avait donné un avis favorable à la solénacée. BASF avait indiqué ne pas vouloir cultiver Amflora en France

"PAS DE RISQUE SINGULIER"

L'une des questions posées par Amflora concerne l'insertion dans son patrimoine génétique d'un gène de résistance à un antibiotique, nptII. Ce marqueur est un outil de sélection utilisé pour distinguer les jeunes plants qui ont acquis le gène qui lui est accolé, commandant la production d'amylopectine.

Utilisée depuis le début de la transgénèse végétale, cette technique est désormais jugée peu appropriée, dans la mesure où elle fait courir un risque, très faible, de transfert aux bactéries du sol du gène conférant une résistance aux antibiotiques.

Dans un avis rendu le 12 juillet, le comité scientifique du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) français a estimé que la présence de nptII dans Amflora ne présente "pas de risque singulier pour la santé humaine et animale". Mais le comité éthique, économique et social, du même HCB, était plus partagé sur la question./...

Amadea pourrait échapper à ces débats : le marqueur utilisé par BASF n'utilise pas la résistance à un antibiotique, mais à un herbicide utilisé uniquement en laboratoire, fait-on valoir chez BASF, où l'on vante son rendement, supérieur de 25 % à celui d'Amflora, conçue elle dans les années 1980.

La nouvelle pomme de terre, que BASF espère pouvoir commercialiser en 2013-2014, ne manquera pas de soulever d'autres oppositions. L'agrochimiste envisage en effet de l'utiliser comme Amflora dans les auges animales (pulpe), mais aussi dans les assiettes humaines. Il ne s'agirait pas de commercialiser le tubercule lui-même, mais d'introduire l'amidon issu d'Amadea dans des plats préparés, soupes, sauces, marmelades, etc. "C'est encore en discussion", précise-t-on chez BASF.

Hervé Morin Article paru dans l'édition du 02.09.10

OGM: BASF rappelé à l'ordre par Bruxelles

Lefigaro.fr avec AFP 06/09/2010 | Mise à jour : 16:03

La Commission européenne a demandé lundi des explications au géant allemand de l'agrochimie BASF après la découverte récente dans un champ en Suède de plants d'une pomme de terre génétiquement modifiée non encore autorisée dans l'UE.

"Manifestement une bourde a été commise", a déclaré un porte-parole de la Commission européenne, à qui revient aujourd'hui le dernier mot pour autoriser ou non des produits OGM lorsque les pays de l'UE n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le sujet.

"Donc la Commission va demander à l'entreprise concernée de venir à Bruxelles pour expliquer la situation", a-t-il ajouté.

L'affaire, révélée par Greenpeace, concerne des plants d'une nouvelle pomme de terre OGM destinée à une utilisation surtout industrielle que BASF développe, appelée Amadea.

Le groupe vient de demander à Bruxelles une autorisation de culture, six mois après avoir obtenu le feu vert à une première pomme de terre de ce type, Amflora, résistante à divers insectes et aujourd'hui cultivée dans trois pays européens (Suède, Allemagne et République tchèque). Cette décision à l'époque avait été très critiquée en Europe par les défenseurs de l'environnement.

BASF, de son côté, a confirmé dans un communiqué que "de faibles quantités de la pomme de terre Amadea ont été trouvées dans un champ d'Amflora" dans le cadre d'un contrôle interne, et que les autorités suédoises en ont été informées.

Le géant allemand espère une mise sur le marché d'Amadea d'ici 2013 à 2014 après avoir obtenu son homologation. Cette nouvelle plante doit venir peu à peu remplacer la première génération de pommes de terres génétiquement modifiées du groupe, destinées à lutter contre des maladies.

Réaction de BASF Agro

La société rappelle quant à elle qu'elle n'a pas prévu de la proposer aux industriels français, comme elle l'indiquait déjà dans un communiqué de presse daté du 2 mars 2010. « En effet, en France, les amidonniers utilisent des pommes de terre enrichies en amylopectine grâce à la mutagenèse, une technique acceptée par les associations écologistes présentes aux HCB sur pomme de terre mais décriée par d'autres, indique Jean-Marc Petat, responsable du département filière et environnement de BASF Agro. C'est pourquoi, pour l'heure, les entreprises françaises n'ont pas décidé d'utiliser Amflora. Mais ce n'est pas la position des amidonniers européens. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'avis du Comité scientifique qui indique qu'Amflora ne présente pas de risque pour l'environnement et la santé, ce qui contredit certaines accusations politiques ».

S.Ay -

<http://www.campagnesenvironnement.fr/avis-favorable-pour-la-patate-ogm-3540.html>

Association Rés'OGM Info

58 rue Raulin 69007 LYON

Si vous souhaitez passer nous voir, merci de nous contacter par avance

04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale